

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2013

---

AMNISTIE DES FAITS COMMIS LORS DE MOUVEMENTS SOCIAUX ET D'ACTIVITÉS  
SYNDICALES ET REVENDICATIVES - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 43

présenté par  
Mme Boyer

-----

### ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.